

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

## 18. **PROJET « ART URBAIN » : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE, YANN LE BERRE ET L'ASSOCIATION « ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE »**

### Exposé :

La Ville de Quimperlé souhaite proposer des créations « d'art urbain » afin d'accompagner des projets d'aménagement urbain mais également d'offrir un autre regard sur la ville par le prisme d'une proposition artistique.

Le site de la **place des Ecoles** a été choisi pour mener cette première expérimentation en 2021/2022 donnant d'ores et déjà à voir sa future destination culturelle. En effet l'implantation du nouveau Conservatoire de musique et de danse communautaire sur le site de Guéhenno va considérablement changer la perception de l'environnement architectural de ce quartier de Quimperlé mais également les usages.

Il a été proposé à **Yann Le Berre** de poser son regard sur le site de la Place des écoles. Cet artiste est connu pour intervenir dans des quartiers situés en région parisienne avec un projet social marqué. Il a choisi d'investir la maison XXe s. (anciens locaux de la Police Municipale) en créant une fresque murale sur les 4 côtés. L'enjeu du projet artistique sera d'impliquer les populations pour créer une effervescence collective en ville autour de la création et de la résidence (1 semaine). Le service des publics du pôle arts, culture et patrimoine accompagnera l'artiste dès le début de la démarche afin de définir et de faciliter et un plan de médiation spécifique (conférence, rencontres, ateliers...).

Le coût prévisionnel du projet artistique comprenant la réalisation d'une fresque murale sur les 4 faces de l'édifice (prestation et matériel), une conférence et un atelier est de **5920€ TTC**.

Par ailleurs l'association **ACB** (Art Contemporain en Bretagne) propose d'accompagner la Ville de Quimperlé en attribuant une aide exceptionnellé à l'artiste pour ce projet dans le cadre du dispositif « Contre vents et marées ». Une convention tripartite entre ACB la Ville de Quimperlé et l'artiste permet de définir le rôle des parties dans le cadre de ce projet.

ACB versera directement l'aide de 3 000€ à l'artiste (en 2021) ; elle sera répartie comme suit :

- 1 440€ honoraires de l'artiste
- 1 440€ de frais de production de l'artiste

Une quote-part de 4% (soit 120 euros) sera prélevée par A.C.B afin de prendre en charge une partie de ses frais de gestion administrative.

### **LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€
<b>Projet artistique</b>			
peinture 4 faces, conférence, atelier participatif. FORFAIT	4 500 €	<b>ACB, dispositif "contre vents et marées"</b>	3 000 €
<b>Matériel de chantier</b>			
dont nacelle télescopique 5 jours	1 300 €	<b>Ville de Quimperlé</b>	2 920 €
<b>Frais de gestion ACB</b>	120 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>5 920,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 920,00 €</b>

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec l'association ACB et l'artiste Yann Le Berre

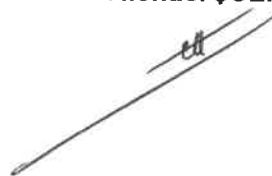
*Avis favorable de la commission culture, arts et patrimoine du 18 novembre 2021*

*Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 novembre 2021*

P.J. : convention

Décision : **Adoptée à l'unanimité**

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Quernez', is written over a long, thin horizontal line that serves as a signature line.